

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24162051

6 NOV. 2024

Greffe

N° d'entreprise : **0432 190 824**

Nom

(en entier) : **FABY**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Place des Guillemins, 5/1A – 4000 Liège**

Objet de l'acte : Transfert de siège à compter du 28 octobre 2024 – Délégation de pouvoirs de signature – Election de domicile des administrateurs – Pouvoirs

Extrait des décisions unanimes des administrateurs prises par écrit le 16 octobre 2024 :

Les administrateurs, à l'unanimité :

1. Délégation de pouvoirs de signature

DECIDENT d'octroyer à FABERFIN SRL une délégation de pouvoirs de signature prenant effet à dater du 1^{er} novembre 2024 en vue de permettre à cette dernière de signer, au nom et pour le compte de la société, les documents suivants :

- Les engagements et investissements de la société, en ce compris les crédits, pour un montant maximum de 50.000 EUR (ou l'équivalent en devise locale) par engagement, investissement ou crédit dans le cadre de la gestion journalière ;

- Tout document bancaire émis en vertu des obligations légales issues de réglementations telles que, de manière non-limitative, Markets in Financial Instruments Directive (Mifid), la Loi anti-blanchiment (AML), le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), ... ;

- Tout document permettant d'obtenir, de maintenir et de prouver le Legal Entity Identifier (LEI) ;

- Tout document bancaire d'ouverture de compte bancaire ;

- Toute déclaration de confidentialité (NDA) ;

- Toute offre, devis et/ou contrat de prestation de services à l'égard de tout prestataire ou fournisseur pour un montant de maximum 50.000 EUR (ou l'équivalent en devise locale).

PRECISENT, pour autant que de besoin, que la délégation de pouvoirs de signature accordée à FABERFIN SRL porte exclusivement sur les actes décrits ci-dessus.

La délégation de pouvoirs de signature accordée à FABERFIN SRL pourra être modifiée ou révoquée à tout moment par décision du conseil d'administration.

FABERFIN SRL ne pourra en aucun cas procéder à une subdélégation des pouvoirs visés ci-dessus.

2. Transfert de siège

DECIDENT de procéder au transfert du siège de la société à l'adresse suivante, et ce à partir du 28 octobre 2024 :

- Rue des Guillemins 139/9, 4000 Liège.

3. Pouvoirs

DECIDENT de donner tout pouvoir à Madame Mathilde Boucquiau, Madame Charlotte Braillon, Madame Fiorella Lentini, ou à tout collaborateur/staff d'Ardent Invest SA pour accomplir toutes les formalités relatives à la publication de la présente décision aux Annexes du Moniteur belge, et accomplir toutes les démarches auprès d'un guichet d'entreprises en vue de faire acter ce changement de siège social et de siège d'exploitation.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/11/2024 - Annexes du Moniteur belge

Extrait des décisions de l'actionnaire unique prises par écrit le 16 octobre 2024 :

L'actionnaire unique :

1. Election de domicile des administrateurs

PREND ACTE du fait que tous les administrateurs (délégués) de la société, listés ci-dessous, ont élu domicile au siège de cette dernière pour toutes les questions qui concernent l'exercice de leur mandat :

- GESTION LOISIRS (en abrégé « G L ») SA (TVA BE 0430.309.618), représentée par son représentant permanent Monsieur Emmanuel MEWISSEN – administrateur délégué ;
- GESTBEL SRL (TVA BE 0875.277.223), représentée par son représentant permanent Monsieur Jean-Marie LEONARD – administrateur délégué et Président du conseil d'administration ;
- Monsieur Nicolas LEONARD – administrateur délégué.

2. Pouvoirs

DECIDE de donner tout pouvoir à Madame Mathilde Boucquiau, Madame Charlotte Braillon, Madame Fiorella Lentini, ou à tout collaborateur/staff d'Ardent Invest SA pour accomplir au nom et pour le compte de la société, toutes les formalités de publication légale relative à la présente décision, et en particulier, la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur Belge et la mise à jour de l'inscription à la Banque Carrefour des Entreprises et, à cette fin, pour signer tous documents, accomplir toutes démarches utiles auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, des Guichets d'Entreprises et de la Banque Carrefour des Entreprises et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire à cette fin.

Mathilde BOUCQUIAU
Mandataire